



Loyer après séparation achat maison

Par **Mathieu79**, le **09/04/2009** à **21:47**

Bonjour, rnJ'ai acheter une maison en décembre 2006 avec mon amie (50% non marier non pacsé) , histoire classique elle m'a tromper. rnndonc elle est partie du logement en Juin 2007 , et moi j'ai pris un apparte avec notre fille de 1 ans et demi à l'époque. rnAyant trop de souci financier j'ai du retourné à la maison. rnDonc depuis décembre 2007 jusqu'a aujourd'hui Avril 2009 , je loge avec ma fille. rnDonc j'use du bien à 100 % et mon ex paye les autres 50 % rn rnj'ai reçu une convocation du tribunal , elle souhaite évaluer la maison , pour être sur du prix de vente actuel (car aucune vente) demande un loyer, et demande des indemnisation compensatoire des Mois Où j'ai vécu dedans. rn rnJe voudrais savoir combien elle pourrai réclamer par mois ou j'ai vécu dedan. rn rnSi on prend un loyer de 600 euros. rn rnMon autre question au jugement , dernier ou j'ai u la garde de notre fille , le juge à statuer la pension alimentaire à 80 euros au lieu d'un montant plus élevé du fait que mon Ex paye 50 % du bien. rnEs ce que le Président du tribunal prendra en compte l'ancien acte du JAF ? rnEs ce que c'est possible de demander d'être gracier des loyer que me demande mon Ex , Car elle m'a tromper , et que j'ai été obliger de revenir dans la maison , car je pouvais pas payer 2 loyers , et que j'ai ma fille à charge dans cette maison ? rn rnNiveau entretiens maison : c'est 2 tontes par mois , Taille d'une de 50 m recto verso. rn rnentretien de la maison classique avec rénovation de l'électricité. rn rnJe suis dans une positon ou je suis trop riche pour avoir un avocat gratuit , et trop endetter pour payer un avocat . rn rnJ'espère qu'une personne compétente pourra me répondre. rn rnCordialement, rn rnMathieu